

**Comité suisse
«2x OUI
à l'Armée XXI
et à la nouvelle
protection de
la population»**
c/o: PRD Suisse
Neuengasse 20,
3011 Berne
Tél. 031 320 35 35
Fax 031 320 35 00
gs@fdp.ch

**Une protection
forte et moderne
pour la Suisse:**

OUI à l'Armée XXI

**OUI à la nouvelle protec-
tion de la population**

2x OUI le 18 mai 2003

Berne, mars 2003

www.Chinfo.ch/ArmeeXXI

Trois bonnes raisons de voter oui à l'Armée XXI

L'Armée XXI

- fait face aux menaces actuelles et se dote d'une organisation, d'une instruction et d'un équipement modernes,
- correspond à notre société contemporaine et adapte notre système de milice pour le rendre apte à relever les défis du XXI^e siècle,
- est une solution faite sur mesure pour la Suisse qui nous permet de garantir notre neutralité et notre indépendance et, le cas échéant, de les défendre.

Armée et équipement: la nouvelle devise est mobilité au lieu de sédentarité



L'Armée XXI est la solution sur mesure dont la Suisse a besoin

En vertu de la Constitution fédérale, l'Armée XXI contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix. Elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception.

L'Armée XXI remplit ce mandat. Même avec des effectifs réduits, elle y parvient mieux que d'autres modèles d'armée – rejetés lors de la longue élaboration du système Armée XXI – grâce à sa disponibilité échelonnée, à sa structure modulaire, à son instruction complète et à son équipement moderne.

*Armée et protection:
Dans les situations
d'urgence, l'armée
soutient la popula-
tion suisse*



La variété des menaces exige la polyvalence, soit la capacité d'accomplir plusieurs tâches, comme la défense et la sûreté sectorielle, la participation aux missions internationales de maintien de la paix et des engagements subsidiaires en faveur des autorités civiles (aide en cas de catastrophe, engagements subsidiaires de sûreté).

Le caractère incertain des engagements requis de l'armée exige la modularité, soit la capacité de former sur mesure des unités d'intervention, en fonction de la tâche concrète à accomplir. L'Armée XXI se fonde sur les bataillons et les brigades et renonce aux corps d'armée, aux divisions et aux régiments, au profit d'un gain de souplesse.

- **L'Armée XXI est une solution suisse qui a tout pour plaire.**
- **La Suisse n'a jamais eu d'armée aussi souple, efficace et polyvalente que l'Armée XXI.**

A nouvelles menaces, nouvelle armée: la qualité plutôt que la quantité



Armée et technologie: De nouvelles menaces exigent un équipement moderne.

© Swiss Air Force

La chute du mur de Berlin a mis un terme à la guerre froide, mais la joie aura été de courte durée.

A une centaine de kilomètres de la Suisse, la Yougoslavie a été déchirée pendant des années par d'horribles guerres civiles que l'on croyait définitivement révolues en Europe. Au printemps 1999, l'OTAN a réalisé au Kosovo sa première mission effective depuis sa fondation. Ses troupes ont imposé à grands renforts de moyens une trêve fragile qui l'occupera pendant des années.

En Afghanistan et ailleurs, les Etats-Unis et leurs alliés combattent le terrorisme international avec un succès mitigé. Nous vivons dans un autre monde et devons envisager les différentes évolutions possibles.

Dans ce contexte, nous avons besoin d'une armée forte. L'Armée XXI est crédible parce qu'elle est dotée d'une organisation et d'équipements modernes. Elle passe de la quantité à la qualité.

- **Il n'est pas sensé de protéger la Suisse des menaces d'aujourd'hui et de demain à l'aide d'une armée d'hier.**
- **Ne faisant pas partie de l'OTAN, la Suisse doit veiller seule à sa sécurité. En l'occurrence, une armée moderne est indispensable.**
- **Un échec de l'Armée XXI minerait notre crédibilité bien au-delà de la seule politique de sécurité.**

La sécurité par la coopération n'est pas une «conception agressive de la guerre»

L'Armée XXI respecte le principe de la neutralité parce qu'elle vise une capacité de défense aussi indépendante que possible. Simultanément, elle tire parti de la liberté conférée par notre politique de neutralité: elle coopère avec d'autres Etats et organisations internationales en matière d'instruction, d'acquisition d'équipements et de missions de maintien de la paix.

Elle accroît son interopérabilité dans le contexte européen, ce qui facilite la participation aux missions internationales de maintien de la paix. Dans l'espace limité et toujours plus construit du territoire national, l'entraînement en conditions réelles devient de plus en plus difficile. L'instruction de formations mécanisées ne peut plus guère être imposée à la population, la Suisse ne disposant pas de places d'armes appropriées.

Il est sensé de collaborer avec les pays amis en matière d'instruction. L'expérience accumulée par les cadres et les troupes accroît la valeur de cette coopération. Nos forces aériennes ont d'ailleurs fait de précieuses expériences en la matière.

Le renforcement de la coopération améliorerait la collaboration avec les nations amies dans l'hypothèse – improbable actuellement – d'une attaque militaire contre la Suisse que nous ne pourrions repousser par nos propres moyens. Ce n'est d'ailleurs pas une invention de l'Armée XXI: le général Henri Guisan avait déjà passé des accords semblables avec la France lors de la Seconde Guerre mondiale en cas d'attaque par l'Allemagne nazie.

- **L'Armée XXI est forte et indépendante.**
- **La neutralité interdit à la Suisse de contracter des engagements de défense mutuelle avec d'autres nations ou alliances.**
- **La coopération n'est établie que dans la mesure où elle ne crée aucune condition de dépendance.**
- **L'Armée XXI remplit les deux conditions. A l'avenir, la défense du pays restera une tâche aussi autonome que possible. La coopération apporte un gain inestimable pour un entraînement en conditions réelles.**

L'Armée XXI reste une armée de milice

Employeurs, employés, indépendants, personnes en formation et, aussi, la famille supportent les conséquences de la durée du service militaire. Les entreprises sont de moins en moins disposées à accepter les absences de leurs employés pour des raisons de service militaire. L'envie de faire carrière dans l'armée est moindre. Cette évolution a eu de graves conséquences:

En 2001, il manque à l'Armée 95 environ 6000 officiers et 2000 sous-officiers. 1200 militaires ont été sélectionnés pour entamer une carrière d'officier, 240 ont décliné l'offre. L'évolution est semblable pour les sous-officiers: sur 6300 propositions, 830 ont refusé, qui s'ajoutent aux 800 aspirants qui ont été écartés pour des raisons de santé. Des 2103 commandants d'unité actuels, 749 sont des premiers-lieutenants alors qu'il devrait s'agir de capitaines ou même de majors. En effet, les officiers n'ont plus ni le temps ni l'envie de suivre les cours requis et de payer les galons de capitaine. Les dispenses sollicitées pour les cours de répétition – souvent justifiées – entraînent un grave manque d'effectifs des compagnies en CR.

Si la Constitution fédérale prescrit le principe de milice, l'armée elle-même doit être compatible avec ce principe. Ce n'est plus le cas d'Armée 95.

L'Armée XXI respecte le principe constitutionnel de l'obligation générale de service. Toutefois, elle améliore nettement les conditions requises pour que l'armée de milice fonctionne. La durée de service totale et les carrières militaires se raccourcissent, ce qui constitue un soulagement pour l'économie, les conscrits et leurs familles. Pour la plupart, le service militaire obligatoire se termine à 34 ans, soit environ 10 ans plus tôt qu'actuellement. Pour décharger les officiers de milice, le nombre de professionnels et de militaires contractuels augmentera fortement. Le modèle de «militaires en service long» prévoit que 15% au maximum des conscrits pourront accomplir leur service militaire en un seul bloc. L'on crée ainsi des formations d'action rapide qui déchargent la milice des services d'assistance. Ce modèle est fidèle à la Constitution. Il renforce la milice en déchargeant les officiers de milice des tâches d'instruction de sorte qu'ils puissent se consacrer davantage à leurs tâches de commandement.

- **L'Armée XXI est une armée de milice.**
- **L'obligation générale de service est maintenue, les unités et les corps de troupe sont toujours commandés par des officiers de milice, et la majeure partie des officiers d'état-major seront toujours des officiers de milice.**
- **L'Armée XXI est ainsi conforme à la Constitution.**

*Armée et population:
L'Armée XXI sera
une armée de milice
moderne*



Quelles seraient les conséquences d'un refus de la loi sur l'armée et l'administration militaire – et par conséquent de l'Armée XXI – le 18 mai?

L'Armée 95 resterait en vigueur. Surdimensionnée, l'Armée 95 n'est pas une (véritable) solution. Outre son manque d'effectifs, elle présente de graves carences en matière d'instruction en raison d'une ER courte et du rythme bisannuel des CR. Dans de vastes secteurs, l'Armée 95 **n'est plus capable de remplir sa mission**. De surcroît, l'Armée 95 ne peut pas être financée à long terme car les frais d'exploitation trop élevés empêchent de réaliser les investissements nécessaires dans l'équipement.

L'Armée 61 pourrait encore moins servir de modèle à notre armée actuelle. Cette énorme organisation datant de la guerre froide (plus de 650 000 hommes pouvant être mobilisés)

- serait impossible à financer aujourd'hui,
- était conçue pour faire face à des menaces tout à fait différentes,
- ne pourrait plus être levée actuellement et
- signifierait la fin du système de milice. Elle provoquerait tant d'absences dans l'économie que l'opposition au principe de l'armée de milice s'accroîtrait énormément.

Les référendaires ne présentent pas de solution de rechange à la réforme de l'armée. En cas de refus de la loi, ils courent le risque de prolonger l'Armée 95, un système faible.

Sans armée moderne, la Suisse n'a pas de protection suffisante. Sa faiblesse pourrait dès lors la contraindre à conclure une alliance, à abandonner la neutralité et le système de milice.

Quatre raisons de dire oui à la nouvelle protection de la population

La protection de la population XXI est conçue avant tout pour les catastrophes naturelles et technologiques. Contrairement à un conflit armé, typique des scénarios de la guerre froide, ces catastrophes ne touchent en règle générale pas l'ensemble du pays mais plutôt un endroit ou une région. Il en va de même des menaces terroristes.

Dans ce contexte, il n'est guère utile de conserver, pour la protection civile, une organisation capable de couvrir simultanément l'ensemble du territoire en cas de guerre. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire que chaque commune, aussi petite soit-elle, dispose d'une protection civile complète dans la mesure où les corps de pompiers et de secours sanitaires, très décentralisés, disposent, pour les premiers secours, de suffisamment de moyens et de personnel spécialisés.

- **Dans le même esprit que la réforme de l'armée, il faut aussi adapter la protection civile aux nouvelles menaces et faire d'elle, en collaboration avec des partenaires, une organisation de protection intégrale de la population.**
- **La nouvelle conception offre à notre population civile une protection intégrale et adéquate. Légèrement plus petite, elle n'en présente pas moins une qualité nettement améliorée.**
- **La protection de la population XXI continue à assumer la plus vaste gamme de tâches au monde.**
- **La planification de la protection de la population XXI s'est faite par étape et de concert avec les cantons et les partenaires. La réforme jouit d'un vaste soutien politique.**

Conçue pour faire face aux nouvelles menaces

Dans nos sociétés modernes, les catastrophes et les sinistres occasionnent de plus gros dégâts qu'auparavant en raison de la densité d'habitation ainsi que de la dépendance et de la vulnérabilité croissantes de nos infrastructures perfectionnées. La probabilité d'un sinistre est donc accrue. Ces sinistres peuvent se produire sans avertissement ou avec un délai de préalerte court et toucher plusieurs cantons. C'est pour cette raison qu'ils constituent actuellement le plus grand défi pour la protection de la population.

La violence se concrétise surtout par des attentats terroristes. Les mesures préventives et répressives relèvent en premier lieu des services de protection de l'Etat, de la police et des services de renseignement. Dans la maîtrise de ces événements, la protection de la population joue un rôle important. Dans l'hypothèse d'attentats terroristes perpétrés avec des armes

*Protection moderne:
Les organisations
partenaires mises en
commun*



de destruction massive, il faut en outre pouvoir avoir recours à l'infrastructure de protection existante.

Pour ces prochaines années, un conflit armé à proximité de la Suisse et des opérations militaires concernant l'ensemble du territoire sont devenus improbables. Nous pouvons donc modifier l'état de préparation de la protection de la population en cas de guerre et privilégier la qualité plutôt que la quantité.

Le délai de préalerte supposé permet d'augmenter, en fonction de l'urgence et de la situation, les ressources personnelles et matérielles de la protection de la population.

- **La protection de la population est conçue en premier lieu dans la perspective de catastrophes naturelles et technologiques (y compris les conséquences d'attentats terroristes!).**
- **En second lieu toutefois, elle reste organisée dans l'hypothèse d'un conflit armé.**
- **Elle propose moins de quantité, mais plus de qualité et d'efficacité.**

La protection de la population tire parti de la synergie avec la police, les pompiers et la protection civile

A l'instar des autres instruments de la politique de sécurité de notre pays, il faut modifier la protection de la population. Cette démarche se fait de façon commune et coordonnée avec ses partenaires: police, pompiers, secteur sanitaire, entreprises techniques et protection civile. Toutes ces modifications tiennent compte des mutations du contexte de la politique de sécurité.



*Dans le futur aussi:
Un abri pour tous*

La diminution des ressources financières de la Confédération, des cantons et des communes exige des partenaires de la protection de la population d'exploiter les synergies. Les deux grandes organisations de milice de la protection de la population – pompiers et protection civile – doivent aussi tenir compte des besoins de la société et de l'économie.

Le but de la réforme de la protection de la population est de tenir compte de ces nouvelles conditions cadre. La nouvelle organisation est plus forte, plus efficace et plus souple et garantit une protection intégrale de la population, des bases de son existence et de ses biens culturels, compte tenu des menaces d'aujourd'hui et de demain.

- **La réforme de la protection de la population est le prolongement logique des efforts du passé.**
- **Elle tient compte du nouveau contexte: autres menaces, diminution des ressources, collaboration plus souple.**

Nouvelles solutions, nouvelle organisation

Déjà voulues par la «Réforme 95», la coopération entre partenaires et la régionalisation ont fait leurs preuves dans la pratique. La réforme actuelle en est le prolongement.

La protection de la population se sert des moyens disponibles d'intervention au quotidien. L'attribution des tâches obéit aux compétences de chaque partenaire: la **police** (sûreté et ordre public), les **pompiers** (sauvetage et lutte générale contre les dégâts), le **système sanitaire** (santé) et les **entreprises techniques** (préservation de l'infrastructure technique). Ensemble, ceux-ci forment les instruments de premier secours agissant de façon coordonnée.

La **protection civile** (protection, prise en charge et soutien) doit lui apporter son concours en fonction des besoins et augmenter leur résistance en cas de catastrophes et de sinistres de grande envergure et de longue durée.

Les structures de commandement sont simplifiées et allégées. A l'avenir, il n'y aura plus, dans les communes et les régions, **qu'un** seul organe de commandement civil pour la coordination, les préparatifs et l'engagement des partenaires en cas de sinistre. Tous les partenaires sont représentés dans ces états-majors de crise.

- **Autrefois dispersés, les partenaires font désormais cause commune.**
- **Les secours en sont plus efficaces et plus ciblés.**

Résumé:

Deux réformes utiles pour protéger la Suisse, ses habitants et son environnement

La Suisse a besoin de protection. Une armée forte et une protection de la population moderne la lui garantissent.

Les réformes de l'Armée XXI et de la protection de la population XXI méritent d'être soutenues. Les éléments qu'elles proposent

- **sont organisés, instruits et équipés en fonction des menaces actuelles**
- **correspondent notre société contemporaine et adaptent notre système de milice pour le rendre apte à relever les défis du XXI^e siècle,**
- **constituent des solutions modernes adaptées à la Suisse.**

L'Armée XXI et la protection de la population XXI protègent et préservent notre pays, sa population et son environnement.

• OUI à l'Armée XXI

Oui à la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur l'armée et l'administration militaire.

• OUI à la nouvelle protection de la population XXI

Oui à la loi fédérale du 4 octobre 2002 sur la protection de la population et la protection civile.

La nouvelle protection de la population: meilleure aide grâce à une meilleure coordination



Pour de plus amples informations:

Consulter des documents sur l'Armée XXI

www.vbs.admin.ch/internet/armeexxi/f/index.htm

www.sog.ch

www.Chinfo.ch/Miliz

www.Chinfo.ch/VSWW

www.Chinfo.ch/ArmeeXXI

Consulter des documents sur la protection de la population XXI

www.bevoelkerungsschutz.com

www.Chinfo.ch/bevoelkerungsschutz

Je commande

exemplaires supplémentaires de cet argumentaire:

français

allemand

Nom/prénom: _____

Organisation: _____

Rue: _____

NPA/Localité: _____

**A envoyer par fax
au numéro 01 266 67 00**